

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du -6 avril 2021

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-et-un

Le -6 avril à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Clément BESSON - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSÉ : David MÉNARD

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu par la préfecture concernant la présence du public au réunion du Conseil municipal. En effet, en période de confinement comme en période de couvre-feu, le droit prévoit des limitations de déplacement durant les heures de couvre-feu qui ont pour effet d'interdire l'accès du public aux séances du conseil municipal en dehors d'un motif professionnel, sans que le Maire n'ait une quelconque obligation/intervention. C'est sur ce fondement (article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 notamment) que le public ne peut assister à la séance de conseil municipal et non sur décision du Maire.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021**

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020**

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2020 du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 615 742,17 € et les recettes encaissées pour 809 822,34 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 232 877,69 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un **résultat de clôture de l'exercice 2020 arrêté à + 426 957,86 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.**

### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020**

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement 2020 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 25 369,35 € et les recettes encaissées pour 65 203,20 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent de 125 164,15 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2020 de + 164 988,00 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement, établi par le Trésorier Municipal.**

### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020**

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget extension lotissement de la Censive 2020 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 25 814,00 € et les recettes encaissées pour 12 907,00 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

**Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de – 12 907,00 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget extension lotissement de la Censive, établi par le Trésorier Municipal.**

### **5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2020**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget CCAS dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées et les recettes réalisées en 2020, arrêtées respectivement à 2 035,83 € et 1 641,65 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenu en sa qualité d'ordonnateur.

Il rappelle que l'excédent de fonctionnement 2019 reporté en recettes est de 394,18 €.

Compte tenu de ces chiffres, l'exercice 2020 se traduit à la clôture par un équilibre des dépenses et recettes.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget CCAS, établi par le Trésorier Municipal.**

## 6. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

### □ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	+612 774,26 €
Dépenses réalisées en 2020	- 496 522,64 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+116 251,62 €</b>

### □ Section investissement

Recettes réalisées en 2020	+197 048,08 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	+232 877,69 €
Dépenses réalisées en 2020	-119 219,53 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+310 706,24 €</b>

Excédent de clôture total + **426 957,86 €**.

## 7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

### □ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2020	+32 940,74 €
Dépenses réalisées en 2020	-13 736,25 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+19 204,49 €</b>

### □ Section investissement

Recettes réalisées en 2020	+32 262,46 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	+125 164,15 €
Dépenses réalisées en 2020	- 11 633,10 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>+145 793,51 €</b>

Excédent de clôture total +**164 998,00 €**.

## 8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

### □ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	+12 907,00 €
Dépenses réalisées en 2020	-12 907,00 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>0 €</b>

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2020	0 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	0 €
Dépenses réalisées en 2020	- 12 907,00 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>-12 907,00 €</b>

Déficit de clôture total **-12 907,00 €**.

**9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020**

**Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :**

- Recettes :	+ 1 641,65 €
- Excédent reporté 2019	+ 394,18 €
- Dépenses :	- 2 035,83 €

Compte tenu de ces chiffres, l'exercice 2020 se traduit à la clôture par un équilibre entre les dépenses et les recettes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2020**

**10. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2020**

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats excédentaires de 116 251,62 € en section de fonctionnement, et de 310 706,24 € en section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'affecter la somme de 116 251,62 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2021.  
*Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.*
- ❖ que la somme de 310 706,24 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

**11. AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2020**

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats excédentaires de 19 204,49 € en section d'exploitation, et 145 793,51 € en section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'affecter la somme de 19 204,49 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2021,  
*il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.*
- ❖ que la somme de 145 793,51 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

**12. AFFECTATION DES RESULTATS EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020**

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats à 0 € en section de fonctionnement, et déficitaire de 12 907,00 € en section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ que la somme de 12 907,00 € sera inscrite en dépenses au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

**13. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021**

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit 15,53 %.

Il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2020.

**❖ Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2020 soit :**

- Taxe foncière (bâti) : 14,67 % part communale et 15 % part départementale soit **29,67 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **42,83 %**

**14. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021**

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :**

Association ou organisme	Montant €
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,56
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	25,00
<i>total au 6281</i>	<b>351,56</b>
<b>SDIS</b>	<b>22 113,00</b>
<b>ANIMATION SPORTIVE</b>	<b>552,30</b>
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupées ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
ALCOOL ASSISTANCE Châteaubriant	50,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	78,90
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
ASCED Riaillé/handball	110,00
Association Sanitaire Apicole de LA	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	100,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
FNATH Châteaubriant asso. accidentés de la vie	50,00
Grand Auverné Environnement	50,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	78,90
Judo Club Meilleraye	60,00
Judo les Vallons de l'Erdre St mars la Jaille	20,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	60,00
Moisdon Basket	80,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	236,70
Prévention routière/Nantes	50,00
Secours Catholique secteur moisdon St Julien de V.	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
Union Sportive Alverne section foot.	1000,00
<i>total au 6574</i>	<b>2754,50</b>
OGEC école Notre Dame des Anges/ base 600 €/élève du Grand Auverné	33 000,00
<i>total au 6558</i>	<b>33 000,00</b>

**15. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021**

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

**◆ Section de fonctionnement****Dépenses :**

011 - Charges à caractère général	237 043,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	185 839,00 €
014 – Atténuation de produits	913,25 €
022 – Dépenses imprévues	5 982,00 €
042 – Opérations d'ordre	4 851,75 €
65 - Autres charges de gestion courante	120 676,00 €
66 - Charges financières	7 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 305,00 €</b>

**Recettes :**

70 - Produits des services, domaine et ventes divers	20 190,00 €
73 - Impôts et taxes	321 825,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	171 388,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	52 900,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 305,00 €</b>

**◆ Section d'investissement****Dépenses :**

16 - Emprunts et dettes assimilés	48 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	28 172,88 €
204 - Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	119 708,35 €
23 - Immobilisations en cours	181 540,77 €
27 - Autres immobilisations financières	131 650,00 €
020 - Dépenses imprévues	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>554 972,00 €</b>

**Recettes :**

001 – Excédent d'investissement 2020	310 706,24 €
024 – Produit de cession	37 829,00 €
040 - Opération d'ordre – amortissements	4 851,75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserve	11 000,39 €
+1068-Dot. fonds div.et réserves: Excédent de fonctionnement	116 251,62 €
13 - Subventions d'investissement	44 992,00 €
21 – Immobilisations corporelles	29 341,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>554 972,00 €</b>

**16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021**

- ❖ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :**

**Section d'exploitation****Dépenses**

011 - Charges à caractère général	19 869,00 €
66 - Charges financières	500,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>32 868,00 €</b>

**Recettes**

70 - Vente de produits, prestations de service	28 000,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
<b>Recettes totales</b>	<b>32 868,00 €</b>

**◆ Section d'investissement****Dépenses**

16 - Emprunts et dettes assimilés	1 833,42 €
20 – Immobilisations incorporelles	11 897,00 €
21 - Immobilisations corporelles	35 207,74 €
23 - Immobilisations en cours	117 665,12 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €
020 – Dépenses imprévues	6 025,72 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>177 497,00 €</b>



## Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	145 793,51 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	19 204,49 €
Recettes totales	<b>177 497,00 €</b>

## 17. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

### ◆ Section de fonctionnement

#### Dépenses

011 - Charges à caractère général	296 557,00 €
042 – Opération d'ordre <i>variation terrains aménagés</i>	309 464,00 €
Dépenses totales	<b>606 021,00 €</b>

#### Recettes

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 519,00 €
77 – Produits exceptionnels	127 945,00 €
042 - Opération d'ordre <i>variation en cours de production</i>	296 557,00 €
Recettes totales	<b>606 021,00 €</b>

### ◆ Section d'investissement

#### Dépenses

040 – Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	296 557,00 €
001 – résultat d'investissement reporté	12 907,00 €
Dépenses totales	<b>309 464,00 €</b>

#### Recettes

040 - Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	309 464,00 €
Recettes totales	<b>309 464,00 €</b>

## 18. AMENAGEMENT RUE MOLIERE ET RUE DE LA GREE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Monsieur Laurent VETU, adjoint fait part à l'assemblée des plans de l'avant-projet pour l'aménagement de la rue Molière et rue de la Grée reçus du Cabinet ARRONDEL.

Ces derniers ayant été mis à la disposition des élus, Monsieur le Maire propose de valider les plans tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

- ❖ Adopte l'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Grée et la rue Molière.
- ❖ Autorise le cabinet ARRONDEL à lancer l'appel d'offres auprès des entreprises
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **19. DERNIERES DECISIONS :**

**DIA 14 route de Châteaubriant** : La commune renonce à son droit de préemption.

## **20. AFFAIRES DIVERSES**

**Révision du PLU** : Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée du dossier et indique que la prochaine réunion a lieu le mardi 13 avril 2021.

Séance levée à 22h30

A Le Grand-Auverné, le 12 avril 2021

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD